Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20261117-DELIB2026203-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE

Délibération n°2026-203	Nomenclature 7.5
Logement, cadre de vie et mobilité – Convention pluriannuelle de coopération territoriale 2027-2030 avec l'association Mobil Emploi et attribution d'une subvention annuelle	

Membres du Bureau Communautaire	Nombre de présents (liste en annexe)	Nombre de votants
11	10	10

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept novembre à 13 heures 30
Le Bureau du Conseil communautaire, légalement convoqué par voie électronique le dix novembre deux mille vingt-six, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN,
Vu les articles 5214-13 à 5214-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 avril 2026 donnant pouvoir au Bureau,
Vu la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020 qui permet conformément aux articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT l'envoi des convocations par voie électronique,
Etaient présents : cf. liste en annexe ;
Anthony PAGE a été nommé secrétaire de séance.
Rapporteur : Marguerite BLEUZEN

EXPOSE :
L'association Mobil Emploi mène des actions en faveur de la mobilité des personnes en recherche d'emploi ou en parcours d'insertion. Ces actions répondent à un intérêt général local et contribuent aux objectifs locaux en matière d'accès à l'emploi. Le rapport d'activité 2025 de l'association annexé à la note de synthèse présente les différentes missions de l'association et son intervention sur le territoire de Haute Cornouaille à la page 35 de celui-ci.

Afin de sécuriser l'action et de contribuer au maintien et au développement d'une capacité de mobilité inclusive au bénéfice des habitants, il est proposé de conclure avec l'association une convention pluriannuelle pour la période 2027-2030. Le projet de convention était joint en annexe de la note de synthèse.

La CCHC s'engage à contribuer financièrement selon les modalités prévues dans la convention. La contribution annuelle de la CCHC est fixée à 4 831 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité :

- ***a autorisé la Présidente à signer la convention pluriannuelle de coopération territoriale 2027-2030 avec l'association Mobil Emploi,***
- ***a attribué une subvention annuelle de 4 831 € à Mobil Emploi pour la durée de la convention.***

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 17 novembre 2026.
La Présidente,
Marguerite BLEUZEN

La Présidente :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20261117-DELIB2026203-DE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN		X	
Georges CROGUENNEC	X		
Maurice QUINTIN	X		
Yvon COQUIL	X		
Erwan BRIAND	X		
Martine QUEMERE	X		
Marguerite BLEUZEN	X		
Brendan RIOU	X		
Hélène PAUGAM	X		
François LE CLECH	X		
Anthony PAGE	X		

Nombre de membres titulaires : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de pouvoirs : 0

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Michèle LALLOUET, conseillère communautaire